SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DU VENDREDI 23 MAI 2025 À 11 H
TENUE À LA MAIRIE, 2530, CHEMIN DU PARC

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

1.1 Avis de convocation
1.2 Approbation de l'ordre du jour

2. RÈGLEMENT

2.1 Adoption - *Règlement numéro 989 décrétant une dépense de 3 486 100 $ et un emprunt de 3 486 100 $ pour la reconstruction du barrage Lac Écluse de la rue de la Sarcelle no X0002767*

3. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC

4. LEVÉE DE LA SÉANCE